



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 12 mai 2025

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie.

L'OPEP, l'organisation des producteurs de pétrole, vient d'annoncer récemment l'accélération de l'augmentation de leur production. Ceci a conduit à une nouvelle dégringolade du prix du pétrole brut.

Vue de l'Europe, la baisse des cours du brut se conjugue avec un renforcement de l'euro face au dollar qui accentue encore le prix pour les consommateurs de pétrole, les prix étant calculés en dollars.

Depuis la mi-janvier, le baril a perdu 27%, passant de 82 à moins de 60 dollar correspondant au niveau de 2021. En même temps le dollar s'est déprécié de 10 % par rapport à l'euro, le brut a en fait baissé de 39 % ce qui le fait passer de 80 à 53 euro le baril.

- Nous aimerions dès lors savoir de Monsieur le Ministre comment s'est traduite cette évolution tant en pourcents qu'en chiffres absolus sur les prix aux consommateurs des différents produits pétroliers ?
- Comment se situent ces prix par rapport au prix de l'électricité ?
- Comment se situent les prix actuels par rapport à ceux de nos pays voisins ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Mars Di Bartolomeo
Député

Georges Engel
Député